

## Coûts sur la masse salariale - 2009

### (Programmes publics obligatoires au Québec)

Programme	Salaire admissible	Coût de l'employeur	Coût de l'employé
Assurance-Emploi	Jusqu'à 42 300 \$	1,93 % (Note 1) maximum 816,39 \$	1,38 %, maximum 583,74 \$
CSST (Santé et Sécurité)	Jusqu'à 62 000 \$	Variable (Note 2) Taux moyen 2,10 %	S. O.
FDRCMO (compétences de la main-d'œuvre)	Salaire total	1 % (Note 3)	S. O.
FSS (Services de santé)	Salaire total	2,7 % à 4,26 % (Note 4)	S. O.
Normes du travail			
i. Cotisation	Jusqu'à 62 000 \$	0,08 %	S. O.
ii. Congé annuel minimal	Salaire total	4 % ou 6 % selon ancienneté	S. O.
RQAP (Régime québécois d'assurance parentale)	Jusqu'à 62 000 \$	0,677 %, maximum 419,74 \$	0,484 %, maximum 300,08 \$
RRQ (Régie des rentes du Québec)	Entre 3 500 \$ et 46 300 \$	4,95 %, maximum 2 118,60 \$	4,95 %, maximum 2 118,60 \$

Note 1 : Taux réduit si régime d'assurance-salaire admissible

Note 2 : Selon l'unité de classification et l'expérience de l'entreprise

Note 3 : Moins dépenses de formation admissibles; applicable si masse salariale excède 1 M \$

Note 4 : Variable selon masse salariale (Employeurs du secteur privé)